

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Reportage photo de mariage

1. Objet

Fanny Dupuis demeurant à Montpellier (34070), SIREN 798268660, désignée comme «la Photographe», propose des **prestations photographiques sociales** telles que présentées sur le site Internet poesieboheme.com à destination du «Client».

La commande effective d'une prestation par le Client entraîne l'entière adhésion aux présentes Conditions Générales de Ventes (CGV)/

2. Réservation des reportages photo

La réservation d'une prestation se fait exclusivement par mail (fannydupuis.photo@gmail.com). Une prise de contact antérieure est possible par téléphone ou par formulaire de contact / réservation.

La réservation d'une prestation n'est effective qu'après :

- réception du **devis daté et signé** (dans le délai de validité qui y est précisé)
- réception d'un **acompte** correspondant à **30% du montant à payer** (ou règlement intégral lorsque qu'aucun acompte n'est précisé)
- réception du **contrat daté et signé** par l'ensemble des personnes concernées par la prise de vue (couple dans le cadre d'un mariage ou séance couple, parents/tuteurs en cas de mineurs).

La photographe ne pourra être tenue pour responsable de la liquidation de ses disponibilités entre la date de création et envoi du devis et la validation par le Client. Si une indisponibilité devait survenir après réception d'un acompte, celui-ci serait remboursé au Client et la date non réservée, sauf dans l'éventualité d'un report possible.

Le paiement du solde est demandé au plus tard 10 jours après la séance/le mariage.

3. Tarifs

Les prix de vente sont ceux consultables sur le site poesieboheme.com applicables au moment de la réservation, ou indiqués par devis dans le cas d'une prestation sur-mesure.

4. Acompte

L'acompte à verser pour la réservation d'un mariage/d'une séance correspond à 30% du montant total de la prestation. Il doit être réglé au moment de la réservation (avec la signature du devis) et constitue un premier versement à valoir sur le prix total du reportage.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions légales, en cas d'annulation d'une prestation par le Client (moins de 15 jours avant une séance ou moins de 2 mois avant un mariage), l'acompte ne sera pas remboursé. En cas d'annulation par la Photographe, l'acompte sera remboursé au Client.

Dans le cadre d'un reportage mariage ou couple, une rupture post-réservation, bien que malheureuse, n'est en aucun cas imputable à la Photographe (qui aura bloqué une date au détriment d'autres couples). Ce motif ne saurait en aucun cas donner lieu à un remboursement de l'acompte.

5. Déroulement de la prestation

a. Le Client déclare être majeur (plus de dix-huit ans), et poser librement et volontairement pour chacune des photographies prises par la Photographe. Dans le cadre d'une séance en famille ou d'enfants, le Client déclare être le responsable légal et accepter la prise de vue de son(ses) enfant(s) mineur(s).

b. Le Client s'engage à faciliter le travail de la Photographe lors de l'exécution de la prestation **et à lui envoyer le déroulé et le timing complets de l'événement au moins 10 jours avant.**

La Photographe se réserve le droit d'écourter sa mission dès lors que sa sécurité ou celle de son matériel est remise en question (**incluant l'utilisation de lasers par un DJ**, dangereux lorsque pointés directement vers les yeux ou vers le capteur d'un appareil photo).

c. Tout retard du Client à une séance engagement ou day-after sera déduit du temps préalablement défini pour la séance. Si le timing prévu pour la séance est écoulé, le retard est alors considéré comme un "no show" et ne pourra donner lieu à aucun remboursement (sauf cas de force majeure, voir point 9).

d. Seules les personnes participant à la séance peuvent assister à la séance photo (sauf accord exceptionnel préalable).

e. Le Client prend note, dans le cadre d'un mariage, que si la Photographe est force de proposition lors des entrevues préalables avec les marié(e)s, elle ne saurait se substituer à un(e) wedding planner et garantir le bon déroulement de la journée ainsi que le respect du timing. **Un retard dans le déroulement des événements le jour J n'engage en aucun cas la Photographe à allonger le temps de reportage prévu au contrat.** Si le temps de présence doit (et peut) être augmenté, il donnera lieu à une facturation complémentaire (sauf cas de force majeure).

Le Client s'engage à laisser la Photographe documenter le déroulement de la journée tel que convenu en amont, et pour ce faire, à l'avertir du moindre changement, même de dernière minute, apporté au planning (ou à la mettre en contact avec le ou la wedding planner dont c'est la mission, le cas échéant).

f. Dans le cadre d'un reportage mariage de plus de 6h continues, la possibilité pour la Photographe de se restaurer sur place doit être envisagée (à signaler au traiteur dans le cas d'un repas assis : intolérance très sévère au gluten/maladie coéliqua).

6. Frais de déplacement

Si des frais de déplacement doivent être ajoutés à la prestation, ils seront mentionnés au devis. Si ces frais sont déjà compris dans la prestation au regard d'un rayon précis, il en sera également fait mention dans le devis. Le Client s'engage à ne pas modifier ultérieurement le lieu choisi pour le reportage, ou à régler l'éventuel surplus de frais qu'un tel choix pourrait engendrer.

7. Règlement et Moyens de Paiement

Procédure de règlement :

– En cas de commande d'un bon cadeau, d'un atelier ou d'une prestation pour une cérémonie civile se déroulant un samedi, la totalité du prix de la prestation est due dès la réservation de la date ;

– En cas de commande d'une prestation photo autre, un acompte de 30% est demandé. La totalité du prix est due au plus tard dans les 10 jours suivant la prestation.

Toutes les prestations doivent être payées par virement bancaire (les coordonnées bancaires sont indiquées sur le devis).

Le travail de post-traitement ainsi que le délai de livraison des photos ne peuvent débuter qu'à compter de la réception du paiement du solde. Tout défaut de paiement autorise la Photographe à conserver les photos sans aucune obligation de procéder à leur post-traitement puis à leur livraison au Client. Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts au taux minimal prévu par l'article L441-6 du Code de Commerce (intérêt légal multiplié par trois), exigibles de plein droit et sans rappel, calculés sur les montants hors taxe. Une absence de règlement dans un délai de 2 mois donnera lieu à des poursuites.

8. Droit de rétractation/Annulation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours ouvrables à compter du lendemain du jour de la réservation de la prestation. Toute décision de rétractation effectuée dans le délai imparti fera l'objet d'un remboursement du montant effectivement versé

Cependant, **aucun remboursement ne sera effectué si la prestation a été réalisée en totalité ou en partie avec l'accord du consommateur avant l'expiration du délai de rétractation.** Après ce délai de 14 jours, la somme versée pour la commande ne sera plus remboursée.

L'exercice du droit de rétractation doit être notifié par écrit (lettre recommandée ou mail) adressé à la Photographe dans le délai imparti. En cas d'annulation de la réservation d'une prestation photographique (séance photo) devenue définitive (c'est-à-dire passé le délai de 14 jours), il est rappelé que conformément aux dispositions légales, l'acompte ne sera pas remboursé.

9. Problème Technique ou Accident : cas de force majeure

Est considéré comme force majeure, un événement extérieur imprévisible au moment de la signature du contrat et rendant impossible l'exécution de la prestation (accident, grossesse, congé maternité, décès d'un proche).

Chacune des parties pourra opposer ce droit dès lors que la force majeure est caractérisée et sans qu'une telle cause ne puisse engager la responsabilité de l'autre partie, ni donner lieu à un versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. La Photographe et le Client s'engagent à se prévenir mutuellement dans les plus brefs délais.

Dans le cadre d'une séance ainsi que dans le cadre d'un mariage en cas de force majeure rencontrée par le Client, un report pourra être envisagé. D'un commun accord, une nouvelle date sera planifiée et ce sans aucun frais supplémentaires, à prestation identique (lorsque cela est possible). Dans le cadre d'un mariage et en cas de force majeure rencontrée par la Photographe, celle-ci se réserve le droit de contacter un(e) collègue pour assurer l'exécution de la prestation à sa place. L'editing des photos restera à la charge de la Photographe dès lors que possible (récupération des fichiers RAW), pour une livraison dans un délai jugé raisonnable au regard de la situation.

En cas de conditions climatiques défavorables et sauf mariage, la Photographe peut proposer au Client de reporter la séance à une date ultérieure afin d'exécuter sa prestation dans les meilleures conditions. En cas de maintien par le Client de la date initialement prévue, la Photographe ne pourra être tenue responsable de la non-exécution ou de l'exécution partielle de la prestation (en aucun cas, le contrat ne pourra être révoqué et aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué).

10. Stockage numérique

Durant la séance ou immédiatement après, la Photographe pourra détruire les photos qui ne présentent aucun intérêt. Celles qu'elle souhaite conserver ou exploiter seront mises à la disposition du Client dans un délai de 3 à 6 semaines suivant le type de prestation, au format JPEG. Le Client dispose d'un délai de 15 jours après réception pour demander explicitement à la Photographe la destruction de celles qui, selon lui, pourraient nuire à son image.

Le Client reçoit un lien vers une galerie afin de télécharger les photos conservées et traitées par la Photographe. Le Client **s'engage à télécharger les photos et, le cas échéant, à sélectionner ses favorites pour la réalisation de tirages et albums dans un délai de 3 mois après la communication de ce lien.** Au-delà, la Photographe se réserve le droit de supprimer l'accès à la galerie en ligne pour des raisons de stockage.

La photographe s'engage (sauf catastrophe indépendante de sa volonté telle que le dysfonctionnement d'un support de stockage, une inondation, un incendie, un vol...) à conserver sur des supports personnels les fichiers jpeg pendant 1 an après la date du reportage. Au-delà, la sauvegarde de tout ou partie des fichiers ne sera plus assurée et ceux-ci pourront éventuellement être détruits.

11. Post-production

La Photographe est la seule à bénéficier du droit de recourir au traitement numérique de l'image, et la seule à décider du post-traitement qu'elle appliquera aux négatifs numériques de photos argentiques. Aucune autre retouche du travail ne sera effectuée après livraison (ou bien, elle sera facturée, sauf accord de la Photographe pour la réaliser à titre gracieux). **Aucun fichier brut de quelque format que ce soit ne sera remis au Client** et la Photographe se réserve le droit de les supprimer après livraison du reportage.

La mise en page des albums photo, au même titre que la prise de vue, est propre à la Photographe, à son style, et son univers artistique. **La Photographe ne pourra être tenue responsable en cas de changement d'adresse non communiqué entre la signature du devis et l'envoi d'un coffret mariage (ou tout autre produit commandé consécutivement à une prestation).**

12. Droit d'auteur, Droit à l'image et Restriction de diffusion

Le Client ne peut en aucun cas vendre les photos. Conformément au code de la propriété intellectuelle (art. L.112-2 2° du CPI) qui régit les droits d'auteur, les photographies restent l'entière propriété la Photographe, qui cède au Client le **droit d'exploitation dans un cadre privé et non commercial. La mention du nom de la Photographe comme auteure est obligatoire, en vertu du respect du code de la propriété intellectuelle).**

Lorsque le Client publie une photo sur un site Internet, **il s'engage à ne modifier la photo sous quelque aspect que ce soit**. En particulier, le Client s'interdit de recadrer la photo et de changer sa colorimétrie. La réservation d'une prestation photographique prévoit la livraison des photos réalisées en haute définition et déjà optimisées pour l'impression. Cependant, si le Client le souhaite, il peut modifier le profil colorimétrique des photos HD pour l'adapter au système d'impression qu'il souhaite utiliser (RVB/RGB ou CMJN/CMYK). **Toute autre modification des photos est proscrite**, la gestion colorimétrique des photos numériques faisant partie intégrale du travail de La Photographe, qui ne pourra être tenue pour responsable d'une mauvaise qualité d'impression des photos HD si celles-ci ont été modifiées par le Client.

13. Autorisation de Publication & publicité

La Photographe reconnaît que, de par la loi, le client demeure le propriétaire inaliénable de son image. **En cas d'opposition totale à un partage public des photographies/vidéos, le Client est tenu d'informer la Photographe avant de signer le présent contrat**, afin que les réserves émises soient portées au point 2.

Le Client peut choisir de donner son accord préalable pour publication mais d'indiquer au moment de la livraison à la Photographe une sélection de photos à ne pas publier. Le Client dispose pour cela d'un mois après la livraison de son reportage afin de créer, via l'interface de la galerie, une liste de photos intitulée "A ne pas publier". Passé ce délai, la Photographe ne pourra être tenue responsable en cas de publication non souhaitée (les photos seront retirées mais une indemnisation financière allant jusqu'à 200€ pourra être demandée pour le travail de communication et de suppression réalisé).

En plus -ou à défaut- des photos de portraits autorisées à la publication, **la Photographe se réserve le droit de modifier** (colorimétrie, cadrage..) **et de publier dans le cadre de sa communication, sans délai, toute photo hors portrait** (détails de la décoration, du lieu de réception, des accessoires etc.), **de même que toute photo anonymisée** (via un (re)cadrage hors visage ou de dos et en l'absence d'élément distinctif de type tatouage ou cicatrice). **La Photographe est par ailleurs la seule en droit de partager toute photo du reportage avec les prestataires ayant travaillé sur l'événement** (fleuriste, traiteur, décoration, wedding planner, domaine...). **Elle s'engage à ne pas communiquer de photos de portraits auxdits prestataires et à renvoyer ces derniers vers le Client en cas de sollicitation.**

La Photographe s'interdit toute exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée du client, et toute diffusion (sur tout support) à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite. Elle s'engage à solliciter l'accord du Client pour toute participation à un concours ou une exposition avec une ou des photo(s) de type portrait. Le Client ne pourra exiger aucun partage des éventuels gains ou prix remportés en cas de présentation par la Photographe des photos réalisées dans le cadre du reportage livré.

16. Modification des conditions générales

La Photographe se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Les conditions ainsi modifiées seront applicables à toute commande passée après la date de la modification, y compris toute commande connexe à une commande antérieure.